

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Le Conseil

E x p o s é

prononcé devant l'Assemblée

par M. Karl SCHILLER

Ministre des Affaires Economiques
de la République Fédérale d'Allemagne,

Président en exercice du Conseil
des Communautés Européennes

sur le thème :

"Perspectives de développement des Communautés
à la suite de la fusion des Institutions"

(Strasbourg, 28 novembre 1967)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La fusion des Institutions, réalisée le 1er juillet 1967, constitue un événement d'une importance particulière qui apporte une contribution essentielle au développement de notre Communauté. C'est pourquoi il nous faut réfléchir ensemble aux perspectives de développement qui s'offrent aux Communautés sur la base de cette nouvelle réalité institutionnelle. Dans cet ordre d'idées, il convient de partir des résultats acquis après plus de dix ans de travail.

Le dialogue entre l'Assemblée, le Conseil et la Commission peut s'avérer particulièrement fécond pour l'évolution future de la Communauté. Il nous permet de confronter nos vues, de cerner les problèmes et d'essayer de dégager les lignes directrices susceptibles d'orienter l'action des six Gouvernements et celle des Institutions communautaires dans la réalisation des objectifs fixés par les Traités. C'est pourquoi je me limiterai à énoncer les principales questions, telles qu'elles nous apparaissent au stade actuel. J'espère que notre débat d'aujourd'hui nous fournira l'occasion de mieux comprendre les conceptions des uns et des autres au sujet des décisions à prendre en vue de compléter la construction d'une Europe économiquement intégrée.

Avant d'aborder le fond du problème, je voudrais profiter de la circonstance pour exprimer mon hommage aux Hommes qui se sont succédés à la tête des deux Commissions et de la Haute Autorité. Tous ces Hommes ont largement contribué au succès de notre oeuvre commune. Je voudrais tout particulièrement citer les Présidents des deux Commissions et de la Haute Autorité qui, au moment de la fusion, ont quitté leur haute fonction : M. HALLSTEIN qui pendant dix ans a consacré son énergie à l'oeuvre de la construction européenne ; son nom y restera associé ; M. CHATENET qui, dans une période particulièrement difficile, a présidé avec lucidité aux destinées de la Commission de l'EURATOM ; et enfin, M. DEL BO qui malheureusement pour des raisons de santé a dû,

peu avant la fusion, interrompre une activité qu'il avait jusque-là exercée avec une grande compétence. Permettez-moi aussi d'adresser mes meilleurs voeux à la nouvelle Commission. Elle a assumé ses charges il y a moins de cinq mois et s'est trouvée aussitôt confrontée avec un grand nombre de problèmes importants et difficiles. Le Conseil a déjà eu, lors de ses premières expériences de collaboration avec la nouvelle Commission, mainte occasion d'en apprécier l'efficacité et l'objectivité.

Je vous disais que la fusion des Institutions constitue un événement d'une particulière importance. La fusion est, par elle-même, importante à un triple point de vue. Premièrement, la substitution d'un seul Conseil et d'une seule Commission aux Institutions existantes comporte une concentration de pouvoirs. Chacune des Institutions nouvelles en sera renforcée. Deuxièmement, la fusion comporte une rationalisation au niveau de l'administration. La Commission s'y était déjà attachée. Nous espérons que, de ce fait, la Communauté pourra disposer de services plus souples et mieux adaptés à la réalisation des objectifs communautaires. A ce degré, la rationalisation dépasse le caractère d'une tâche purement administrative. Elle revêt ainsi un caractère politique. Enfin, nous espérons que la simplification de notre structure institutionnelle est de nature à mieux favoriser la compréhension et l'intérêt que l'opinion publique porte à la construction européenne.

dp/LC/lm

.../...

5. Ces tâches nouvelles ne découlent pas seulement de la fusion des Institutions. Elles tirent leur origine de la nécessité de placer les Communautés dans le contexte politique, économique et social des prochaines années. Nous devons donc discerner quels compléments devraient être apportés à notre construction.
6. Nous nous proposons d'examiner prochainement le travail de préparation à la fusion des Traités.

Le Conseil est reconnaissant à la Commission d'avoir bien voulu se charger, le 2 octobre 1967, de présenter avant la fin de l'année un rapport à ce sujet. Cela nous semble en effet essentiel, étant donné le grand nombre de problèmes techniques, juridiques et politiques qu'il nous reste à résoudre. Dès que nous disposerons des éléments fournis par la Commission, nous serons à même d'aborder les problèmes de fond.

7. La fusion des Traités constitue le cadre juridique et institutionnel approprié pour la continuation de notre oeuvre. La substance de celle-ci réside cependant, comme vous le savez, dans l'achèvement de l'union douanière et de l'union économique. A cet effet, nous devons accomplir des progrès.

8. En vue de réaliser pleinement l'union douanière, le Conseil s'est déjà attelé à l'étude de nombreuses mesures techniques qui doivent être adoptées.

9. En ce qui concerne l'union économique, vous vous souviendrez des paroles prononcées par mon prédécesseur, M. LUNS, lors du Colloque de l'année dernière. Il disait que l'union économique est une création continue qui englobe l'ensemble des éléments constituant une politique économique commune, communautaire ou tout au moins coordonnée. En effet, l'une des caractéristiques principales de nos Communautés est qu'elle ne saurait être une organisation statique mais qu'elles doivent devenir une réalité dynamique.

10. Pour certains domaines, la fusion des Institutions revêt une importance particulière. Je pense, par exemple, à l'énergie. Pour ce qui est de ce secteur, certaines actions communautaires ont déjà été menées en vue d'une coordination plus poussée de la politique des Etats membres, notamment dans le secteur du charbon. Mais il est évident qu'avec la fusion des Institutions nous sommes maintenant entrés dans une phase décisive pour l'élaboration d'une politique commune pour l'ensemble du secteur de l'énergie. Le Conseil a pris acte, avec un vif intérêt, de la déclaration faite le 20 septembre 1967 par M. le Président REY, suivant laquelle la Commission entend notamment porter ses efforts sur l'élaboration d'une politique commune dans le secteur de l'énergie de la Communauté.

11. La situation dans le secteur de l'énergie se caractérise, d'une part, par un accroissement important des besoins en énergie, et, d'autre part, par une modification de la part respective de chaque source d'énergie dans la couverture des besoins. C'est ainsi que l'on peut s'attendre à ce que la consommation totale d'énergie dans la Communauté, par rapport à 1965, soit presque doublée en 1980 et quadruplée vers l'an 2000. Cette évolution illustre suffisamment l'importance qu'il y a pour la Communauté à assurer son approvisionnement en quantités suffisantes, et à des prix permettant de garantir le maintien de la compétitivité de son industrie.

12. En l'espace de quelques années, une véritable révolution s'est produite dans le secteur de l'énergie, à telle enseigne que la part du charbon dans la couverture des besoins de la Communauté n'est plus actuellement que d'environ un tiers. Dans ces conditions, la Communauté doit se prononcer aussitôt que possible sur la question de savoir quel rôle doit revenir désormais aux charbonnages européens dans le cadre de son approvisionnement global en énergie.

Actuellement, le problème essentiel qui se pose à la Communauté dans le secteur charbonnier est celui de concentrer la production dans les mines qui, en raison de leur capacité de rendement, peuvent assurer à long terme l'existence de l'industrie charbonnière européenne. La capacité de production doit être harmonisée avec les possibilités d'écoulement de telle sorte que puisse être atteinte la capacité de rendement maximal des exploitations charbonnières qui continueront à être exploitées en Europe.

Si, au sein de la Communauté, nous menons à bien ce processus d'adaptation et d'assainissement en unissant nos efforts communs, en faisant preuve de décision, en ayant conscience des objectifs à atteindre et en adoptant un état d'esprit réaliste, le charbon aura encore un avenir en Europe. Je voudrais me permettre de rappeler qu'au Conseil des ministres de la C.E.C.A. du 5 juin 1967, j'ai invité la Haute Autorité à constater formellement l'état de crise manifeste dans l'industrie charbonnière et à appliquer, pour résoudre ce problème de première urgence, les dispositions prévues par le Traité C.E.C.A. en cas de crise.

Cependant, dans cette adaptation nécessaire de l'industrie charbonnière, seule peut être acceptable pour les hommes qu'elle concerne une politique qui s'attache, avant tout, à apporter une assistance sociale suffisante et à améliorer la structure industrielle des régions charbonnières. Dans mon pays,
.../...

un plan social d'ensemble fournira à l'avenir aux travailleurs occupés dans l'industrie charbonnière la certitude qu'il sera pourvu à leurs besoins et à ceux de leur famille en cas de fermeture de mines. Pour assurer l'avenir des régions charbonnières, il sera nécessaire d'y établir des industries susceptibles d'une forte expansion. L'implantation de nouvelles entreprises industrielles et la création d'emplois nouveaux seront activement encouragées par l'existence d'un plan de réformes de structure comportant des stimulants pour les investissements et prévoyant l'acquisition de terrains suffisants.

Il s'agit donc là d'un problème d'une portée extrêmement importante sur le plan économique, social, régional et structurel pour la Communauté.

13. En même temps que diminue la part prise par le charbon dans l'approvisionnement en énergie, la part du pétrole dans la couverture des besoins en énergie ne cesse de croître. Comme nos approvisionnements dans le secteur du pétrole sont essentiellement dépendants des sources extérieures, il faudra veiller à ce que la Communauté puisse être approvisionnée en pétrole aux conditions les plus favorables. Les Etats membres et la Commission se sont déjà occupés en détail de ce problème. Lors de l'une des dernières sessions du Conseil de ministres, une première orientation a été donnée aux travaux à venir. Il s'agit essentiellement d'assurer un approvisionnement continu en pétrole de la Communauté à des prix aussi bas et aussi stables que possible. En outre, il convient de rechercher les mesures appropriées qui permettraient aux entreprises de la Communauté de maintenir leur place sur le marché des huiles minérales en bénéficiant de conditions égales en matière de concurrence.

14. Pour ce qui est de l'énergie nucléaire, il est vrai que son entrée dans la phase industrielle a été quelque peu retardée par la baisse relative des prix de l'énergie classique. En effet, la production des centrales nucléaires représentera encore cette année, dans la Communauté, moins de 2 % de la production totale d'électricité. Mais la part de cette énergie nucléaire dans la couverture des besoins en énergie de la Communauté ira rapidement croissant. Dans le cadre d'une politique industrielle commune, un effort énergétique devra être entrepris pour mettre nos industries en mesure de satisfaire, dans les meilleures conditions de prix, les besoins de l'Europe en centrales nucléaires au cours des prochaines années.
15. Il s'agira, d'autre part, que dans le cadre d'une politique commune d'approvisionnement, les Etats membres prennent des dispositions pour garantir la couverture des besoins croissants des nouvelles centrales en combustibles à uranium naturel ou à uranium enrichi.
16. La situation sur le plan de la recherche a été caractérisée, au cours des dix dernières années, par l'existence de deux importants programmes de recherche dans le domaine nucléaire, par diverses actions d'encouragement à la recherche technique dans les secteurs du charbon et de l'acier et enfin par certains projets dans le domaine de la recherche agricole. Malgré d'importants progrès réalisés dans le domaine scientifique, l'Europe n'a toutefois pas été en mesure de se développer au même rythme que les Etats-Unis dans certains domaines. Si ce décalage devait se prolonger, il en résulterait inéluctablement un risque sérieux pour le développement économique et social à moyen et à long terme de la Communauté.

17. Le Conseil est animé de la conviction que l'Europe ne peut accepter un tel déclin.

Aussi bien a-t-il décidé, le 31 octobre 1967, de mettre en oeuvre un ensemble d'actions énergiques de redressement et de promotion dans les domaines de la recherche scientifique et technique ainsi que de l'innovation industrielle.

18. Cette décision va dans le sens d'une des tâches essentielles qui a été formulée par le Président REY au cours de la session du Conseil, à laquelle je viens de faire allusion. Le Président de la Commission y déclarait, en effet, que son Institution, s'attacherait au cours des prochains mois, à définir une politique commune de la recherche. Ici encore, la fusion des Institutions contribuera à situer dans une politique d'ensemble les actions que le Conseil pourra décider d'entreprendre.

19. Il a paru au Conseil que devaient être activement poursuivis tous les travaux susceptibles d'assurer les progrès de la technique.

Dans ce contexte entrent également l'harmonisation fiscale et l'instauration d'un droit européen en matière de brevets. La forme juridique, actuellement envisagée, d'une société commerciale européenne devrait également faciliter le regroupement optimal des facteurs de production disponibles dans le Marché commun.

20. Les secteurs dont je viens de vous entretenir sont ceux qui me semblent bénéficier le plus directement de la fusion des Institutions.
21. Toutefois, les avantages de la fusion sont loin de se limiter à ces seuls secteurs de la politique. L'édification de notre Communauté sur la voie conduisant à une union économique ne manquera pas d'en tirer profit dans son ensemble. Cela concerne, en tout premier lieu, la politique conjoncturelle et la politique économique à moyen terme.
22. L'évolution suivie l'année dernière par la conjoncture dans la Communauté n'a laissé aucun doute sur l'urgence qu'il y a d'instaurer une coopération étroite entre les Etats membres dans le domaine de la politique conjoncturelle. Au cours des années antérieures, nous nous trouvions généralement en Europe occidentale en face d'une évolution divergente des conjonctures dans les différents pays, ce qui leur permettait de se corriger, dans un certain sens, d'elles-mêmes. Toutefois, l'expérience acquise au cours de l'année dernière a montré qu'à mesure qu'augmentait l'interdépendance sur le plan international, les tendances à la récession s'étendaient aussi rapidement au-delà des frontières nationales qu'elles le faisaient jusqu'à présent dans les différentes régions d'un seul pays.

C'est ainsi que l'évolution divergente des conjonctures a été dans une grande mesure remplacée actuellement - sauf pour l'Italie - par une évolution parallèle. Lors de sa session du 22 décembre 1966 et, une nouvelle fois, en juin 1967, le Conseil a souligné le danger de voir la récession prendre une extension menaçante. En conséquence, sur proposition de certaines délégations des pays menacés par la récession, et en particulier de la République fédérale d'Allemagne, il a recommandé avec insistance de prendre aussi rapidement que possible des mesures effectives en vue de promouvoir l'expansion. Les Etats membres ont, dans une large mesure, donné suite à ces recommandations. Nous pouvons actuellement le constater avec satisfaction : la politique anti-récessionniste donne dès résultats positifs dans les différents Etats membres. Les perspectives se sont améliorées en ce qui concerne l'évolution de la conjoncture dans la Communauté pour 1968. L'expérience acquise l'année dernière devrait toutefois nous inciter à intensifier la coopération en matière de politique conjoncturelle. La fusion des Institutions communautaires constitue à cet effet une excellente base de départ.

23. L'intensification de la coopération en matière de politique économique n'est toutefois pas seulement nécessaire dans le domaine de la politique conjoncturelle, surtout orientée vers des objectifs à court terme, mais également dans la politique économique à moyen terme. Le 11 avril 1967, le Conseil a adopté le premier programme de politique économique à moyen terme dans la Communauté. Pour la première fois depuis l'institution de la Communauté économique européenne, nous disposons, de ce fait, d'un programme d'ensemble portant sur la politique économique des Etats membres et des Institutions communautaires. Ce programme jette les bases d'une coordination accrue entre la politique d'expansion et la politique des structures et d'une intégration nécessaire des politiques actuellement suivies dans les différents secteurs en vue d'établir une politique axée sur l'ensemble de l'économie. Les programmes à moyen terme pour l'ensemble de la Communauté montrent clairement que les perspectives de développement économique sont favorables. Après la phase de forte expansion de 4,9 % en moyenne par année, au cours de la période de 1960 à 1965, on escompte pour l'ensemble de la période allant de 1965 à 1970 un taux de croissance globale moyenne de 4,3 %, ce qui ne correspond qu'à une diminution de 0,5 %. Si, après la récession de cette année, il nous était difficile d'atteindre ce taux de croissance, il n'en reste pas moins que les buts envisagés sont tout à fait réalisables si l'on pratique une politique consciente des possibilités d'expansion et orientée vers l'avenir. La fusion des Institutions communautaires contribuera à ce que les décisions intéressant les différents secteurs soient orientées plus fortement encore qu'elles ne l'étaient jusqu'à présent dans le sens de l'ensemble de l'économie.

24. Dans nos efforts en vue d'instaurer une union économique, c'est manifestement dans le secteur de la politique agricole que nous avons actuellement progressé le plus. Depuis le 1er juillet de cette année, pour un grand nombre de produits

agricoles il n'existe plus d'obstacles aux échanges entre les Etats membres. Ces produits interviennent à raison de 65 % environ dans le revenu agricole global. Au 1er avril prochain, deux autres catégories de produits très importants, à savoir : la viande bovine et les produits laitiers, seront également placés en libre circulation.

25. Dans les perspectives d'avenir de l'agriculture communautaire, je voudrais souligner l'importance croissante qui sans aucun doute sera accordée à l'amélioration des structures agricoles.
26. S'agissant des transports, le Conseil poursuivra prochainement ses travaux. L'Assemblée connaît les difficultés rencontrées dans les diverses tentatives déjà effectuées pour établir l'ensemble des éléments fondamentaux de cette politique commune. La politique commune des transports a comme objectif une organisation du marché des transports qui soit optimale tant pour le secteur en cause que pour l'économie en général. A cet effet, il nous faut avoir des réglementations judicieuses qui tiennent compte tant des rapports entre transports nationaux et internationaux, que des rôles respectifs des différents modes de transport. Le Gouvernement allemand a engagé la procédure de consultation en ce qui concerne son programme d'ensemble en matière de politique des transports. Le Conseil va examiner l'ensemble de ces problèmes lors de la session qu'il consacrera à la politique commune des transports les 13 et 14 décembre 1967.
27. Dans le cadre des politiques communes prévues au Traité, je voudrais enfin évoquer la politique commerciale. Jusqu'à présent, notre action a été surtout axée en ce domaine sur les problèmes tarifaires et sur les négociations qui se sont déroulées au sein du G.A.T.T. Toutefois, le Conseil a déjà entamé l'examen d'autres aspects de la politique commerciale.

28. Parallèlement, il faudra nous attacher, plus que par le passé, aux problèmes financiers, fiscaux et monétaires. Nous avons déjà, vous le savez, entrepris les travaux relatifs au rapprochement des dispositions fiscales concernant la taxe sur la chiffre d'affaires. Il est toutefois évident qu'au fur et à mesure que nous nous rapprocherons de l'union économique, l'harmonisation fiscale, au sens large acquerra une importance croissante.

Lors des décisions qui ont été prises au cours des dernières semaines en matière de politique monétaire, il est apparu qu'entre-temps nous en sommes arrivés dans ce domaine à nous inspirer largement d'un esprit communautaire. Les Etats membres ont pris la décision de ne pas suivre la dévaluation de la livre décidée par le Gouvernement britannique.

29. L'action économique ne peut être séparée de l'action sociale. Le Conseil et les Gouvernements sont pleinement conscients des responsabilités qui leur incombent à cet égard. Je me plais à souligner que les années écoulées depuis l'entrée en vigueur du Traité ont apporté sur le plan social une amélioration sensible des conditions de vie et de travail des six peuples. Le Conseil et les Gouvernements sont décidés à renforcer la coopération entre les Etats membres prévue à l'article 118 du Traité. Le programme de travail convenu entre le Conseil et la Commission, qui sera encore enrichi, fournira une base solide à cette coopération.

30. Un deuxième groupe de problèmes retient tout particulièrement l'attention du Conseil : la situation sur le marché de l'emploi. L'évolution des structures économiques dans la Communauté et la rationalisation des entreprises résultant notamment de l'introduction de nouvelles techniques de production modifieront considérablement la demande sur le marché de l'emploi. Il est donc nécessaire d'examiner les mesures qui doivent être prises à courte et à plus longue échéance pour adapter les travailleurs à ces changements, afin d'assurer dans toute la mesure du possible le plein emploi dans l'ensemble de la Communauté.

31. En vue de l'introduction de la libre circulation des marchandises le 1er juillet 1968, la Commission a présenté au Conseil ses propositions pour l'établissement complet de la libre circulation des travailleurs. L'Assemblée et le Comité Economique et Social ont bien voulu donner leur avis sur ces propositions. Le Conseil pourra donc, dès maintenant, examiner ces dispositions. En outre, le Conseil a entamé avec la Commission l'examen des expériences acquises avec le fonctionnement du Fonds social européen.

32. J'en viens maintenant à un autre aspect de l'activité communautaire qui revêt une importance toute particulière : j'entends les perspectives d'élargissement des Communautés et leurs relations extérieures. Dans ce domaine, le problème principal est évidemment celui posé par les demandes d'adhésion présentées par le Royaume-Uni, la Norvège, le Danemark et l'Irlande, ainsi que par la lettre de la Suède. Lors de la session des 2 et 3 octobre 1967, le Président du Conseil a déclaré que l'examen de ces demandes représentait dans son programme de travail une tâche particulièrement importante, parallèlement à la consolidation intérieure et à la fusion des Communautés.

33. Après un premier échange de vues intervenu les 2 et 3 octobre 1967, le Conseil a entamé, lors de sa session des 23 et 24 octobre dernier, l'examen des principales questions. Ce faisant, il a pris pour base le rapport approfondi et équilibré de la Commission en date du 29 septembre 1967. Lors de cet examen, le Conseil a considéré que l'adhésion de nouveaux membres ne devait pas modifier les objectifs fondamentaux, les caractéristiques propres et les méthodes des Communautés. Il y avait également accord pour estimer que les nouveaux membres devaient accepter les Traités, les objectifs politiques des Communautés et les décisions arrêtées par les Institutions communautaires jusqu'au moment de leur adhésion.

Le Conseil a discuté de ces deux questions sur la base d'un questionnaire soumis par son Président. Lors de sa session des 18 et 19 décembre 1967, le Conseil se penchera sur les problèmes spécifiques auxquels il faut absolument trouver une solution en vue de l'adhésion : il s'occupera tout d'abord de la situation économique de la Grande-Bretagne, et en particulier des questions monétaires et financières. Dans cet ordre d'idées, les problèmes du rétablissement d'un équilibre économique en Grande-Bretagne joueront un rôle important. La position de la livre en tant que monnaie de réserve sera, en outre, examinée. En même temps, on parlera également de la question de savoir pour quelle date une solution devra avoir été trouvée à ces problèmes. Enfin, le Conseil s'est proposé de discuter les 18 et 19 décembre de la politique agricole et de son financement en relation avec une adhésion de la Grande-Bretagne, ainsi que des problèmes concernant le Commonwealth, et en particulier des fournitures de sucre et de beurre en provenance des pays du Commonwealth à destination de la Grande-Bretagne. En outre, le Conseil a envisagé lors de sa session du 20 novembre de parler à la suite de l'examen de ces problèmes de fond, de la question de la procédure à suivre pour la suite à donner aux demandes d'adhésion. Le Conseil s'efforcera, lors de sa session des 11 et 12 décembre 1967, de traiter autant que possible tous les autres problèmes en suspens, afin que la réunion d'avant Noël puisse être réservée, dans toute la mesure du possible, exclusivement aux problèmes concernant l'adhésion.

34. Vous savez, que la livre sterling a été dévaluée le 18 novembre. Les Ministres des Finances et les Ministres de l'Economie des Six se sont aussitôt réunis en présence d'un membre de la Commission pour étudier la situation.
35. Le 20 novembre, le Conseil a alors, comme il va de soi, tenu compte de la dernière évolution de la situation britannique. En accord avec les six Ministres des Affaires étrangères, j'ai fait une déclaration au sujet de la dévaluation de la livre. J'ai souligné que la dévaluation de la livre et les autres mesures déjà prises ou annoncées par le Gouvernement britannique représentent un ensemble de mesures courageuses en vue d'assainir la balance des paiements de la Grande-Bretagne et de rétablir l'équilibre de l'économie de ce pays. [La décision des gouvernements des Etats membres de la C.E.E. de maintenir la parité de leur monnaie et de participer aux actions internationales de soutien en faveur de la livre témoigne de la solidarité des Six entre eux, de leur solidarité vis-à-vis de la Grande-Bretagne et de leur volonté de coopération dans le domaine monétaire international.] Le Conseil a confirmé son désir de voir couronnées de succès les mesures adoptées par le Gouvernement britannique et les efforts communs sur le plan international.

36. En ce qui concerne la poursuite de nos travaux dans ce domaine, nous avons demandé à la Commission de nous présenter à notre prochaine session, qui aura lieu le 11 décembre, un rapport complémentaire oral dans lequel il sera tenu compte des effets prévisibles des mesures prises par le Gouvernement britannique. En vue de préparer ce rapport, la Commission pourra, dans le cadre de ses relations normales, demander des renseignements à des Etats tiers. Dans le cadre de ces relations normales, M. le Président REY se rendra également à Londres le 4 décembre. Les informations complémentaires fournies par ce rapport nous permettront d'avoir de nouvelles données. Le Conseil se prononcera alors, comme il a déjà été indiqué, sur la poursuite de la procédure introduite en juin dernier en vue de la suite à donner aux demandes d'adhésion.
37. Outre les questions que je viens d'évoquer, je ne crois pas qu'il vienne à mon sujet de faire l'inventaire des diverses actions dans le domaine des relations extérieures menées par la Communauté.
38. Le Conseil a confié à la Commission un mandat complémentaire pour la reprise des négociations avec le Maroc et la Tunisie. Ces négociations sont maintenant en cours. En outre, les négociations ont commencé avec l'Espagne en vue de la conclusion d'un accord entre la Communauté et ce pays.
39. Le Conseil examine actuellement le rapport que lui a présenté la Commission à la suite de ses conversations exploratoires avec Israël.

40. D'autre part, le Conseil aura à arrêter prochainement le mandat pour des négociations avec la Yougoslavie en vue de rechercher les bases d'un accord commercial avec ce pays.
41. Dans les négociations avec l'Autriche, un certain nombre de problèmes difficiles, notamment d'ordre politique, n'ont pas permis, ces derniers temps, de faire évoluer les choses.
42. Enfin, en ce qui concerne les relations de la Communauté avec les Etats africains et malgache associés et les PTOM, le Conseil est conscient du fait que les Parties contractantes doivent procéder à un examen pour arrêter les dispositions à prévoir pour une nouvelle Association. Je voudrais en outre rappeler que le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie ont demandé à être associés à la Communauté. Nous examinons en ce moment sur quelles bases un tel accord pourrait être conclu.

Dans le contexte plus général des relations avec les pays en voie de développement, le Conseil poursuit activement sa contribution aux travaux de la deuxième Conférence mondiale pour le Commerce et le Développement qui se tiendra en février et mars prochains à la Nouvelle Dehli.

43. Cette évolution dans les différents domaines, que je viens d'exposer, ne pourra devenir une réalité que si se développe et se renforce la conscience politique européenne.
44. En même temps, notre position renforcée ne devrait pas nous conduire à sous-estimer les perspectives de développement d'autres peuples. Dans cet ordre d'idées, je pense aux peuples du tiers monde, en général, et à ceux qui nous sont associés, en particulier.

45. Je suis absolument convaincu que la contribution que nous apportons servira tout aussi bien à assurer la paix. La consolidation et le développement de nos Communautés, les effets qui en résulteront pour l'accroissement du bien-être de nos peuples, les relations avec les autres pays de l'Europe et du reste du monde doivent, dans notre esprit, faire des Communautés un élément de stabilité et de dynamisme dans le monde. Avec l'Honorable M. SCALBA, Président de votre Commission politique, nous voyons dans l'unification européenne le moyen le plus sûr d'établir la paix sur des bases sûres et durables.
46. Conformément au préambule du traité instituant la fusion des Institutions, le Conseil progressera dans cette voie de l'unité européenne.
-